

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX DEMANDE LA LIBERATION DU PROFESSEUR PETER ERLINDER, AVOCAT

Le Conseil national des barreaux, représentant la profession d'avocat, membre fondateur du Barreau pénal international, demande la libération immédiate du Professeur Peter Erlinder, avocat, arrêté le 28 mai dernier à Kigali (Rwanda) pour « *occultation et négation du génocide des Tutsi* » perpétré en 1994, selon les déclarations du parquet général et de la police.

Cette arrestation survient alors que Peter Erlinder se rendait à Kigali dans le cadre de la défense de Mme Victorie Ingabire Umuhoza, leader de l'opposition et candidate à la Présidence de la République du Rwanda, qui a été arrêtée, puis relâchée, pour appartenance supposée à un groupe terroriste et « *promotion de l'idéologie génocidaire* ».

Le Conseil national des barreaux rappelle que l'arrestation d'un avocat dans l'exercice de sa profession porte atteinte au libre exercice des droits de la défense par les avocats ainsi qu'à leur liberté de circulation et d'expression dans le cadre de la défense des droits de l'homme.

Il demande aux autorités rwandaises de prendre les mesures nécessaires pour garantir la liberté, la sécurité et le libre exercice professionnel de Peter Erlinder. L'action des autorités rwandaises consistant à empêcher un avocat d'exercer son métier, ou leur inaction conduisant à ne pas le protéger, est contraire aux règles internationales relatives à l'exercice de la profession d'avocat.

Ces règles sont notamment posées par les « Principes de base relatifs au rôle du barreau » adoptés par le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu à la Havane (Cuba) du 27 août au 7 septembre 1990.

Il exprime son soutien et sa solidarité à Peter Erlinder, avocat.

Contact presse

Conseil National des Barreaux

Caroline Pétilon

Service Communication / Presse

Té l. 01 53 30 85 65 / Fax : 01 53 30 85 67